COMPTE RENDU DE L'AUDIO-CONFERENCE DU 04 JUIN 2020 .

Au menu de cette audioconférence, de nombreux sujets ; voici ce qui en est ressorti :

La situation sanitaire du département est bonne, mais la vigilance doit être maintenue : ce virus circule toujours.

POINT HYGIENE

Comme convenu lors de nos précédentes audioconférences, la Direction a rappelé leurs responsabilités aux sociétés prestataires en charge du nettoyage. Continuez à nous faire remonter tout manquement sur ce sujet. A cet égard, la fréquence de nettoyage a été augmentée suite aux manquements identifiés lors des visites de site par le CHS-CT (notamment à l'Hôtel des Finances de Carpentras).

L'installation de distributeurs de gels hydroalcooliques sur pied est proposée par la Direction afin d'équiper les services et les halls d'accueils. Il a cependant été rappelé au Directeur que, comme pour le port du masque, les usagers ne pourront être contraints à utiliser ce gel (on ne peut en effet l'imposer dans un espace public).

Des masques alternatifs ont de nouveau été livrés en Direction, à raison de 6 par agent.. Concernant les masques dits chirurgicaux, des stocks sont utilisables dans chaque service et doivent être demandés aux chefs de services.

Après avis de l'ISST, les climatiseurs pourraient finalement ne pas être totalement proscrits, de même que les climatiseurs individuels et les ventilateurs. Une expertise pilotée par l'ARS et la Préfecture pour la Cité administrative a été demandée. On peut imaginer que cette expertise pourra servir également pour tous les autres sites du département équipés de climatisation, ainsi qu'éventuellement aussi pour les appareils mobiles de climatisation. Sur notre demande, ces éléments de diagnostic devront être transmis aux élus du CHS-CT.

Les visites CHS-CT vont se poursuivre durant cette période afin de vérifier que toutes les consignes de sécurité et conditions sanitaires sont bien appliquées et respectées dans les services.

POINT PLAN DE CONTINUATION DE L'ACTIVITÉ

Un peu plus de 60 % des agents sont revenus en présentiel dans les services et 15 % sont toujours en télétravail, soit environ 80 % des effectifs qui sont de nouveau en activité, correspondant à la moyenne nationale.Par ailleurs, les PC portables sont également restitués à leurs premiers destinataires (vérificateurs, géomètres, télétravailleurs « classiques »…). A cet égard, le Directeur a été interpelé : le « *Guide de Prévention du Risque dans le cadre du PRA* » (édité par le secrétariat des MINEFI) prévoit en effet que le télétravail doit, dans la mesure du possible, être privilégié. Pour notre Directeur, il semble bien qu'il faut avant tout privilégier un retour en présentiel. Nous voyons là une contradiction avec un guide national, que nous n'avons pas manqué de rappeler.

La Direction a rappelé que le retour de certains agents « fragiles » est subordonné à l'accord du médecin de prévention, et ce, de manière impérative.

Le système des ASA reste en place pour le moment et s'adresse aux agents empêchés et aux parents sans solutions de garde ou de scolarisation.

Au sujet du fini-parti qui était la règle durant le plus fort de la crise, rappel a été fait : **toute journée commencée en présentiel est banalisée, quelle que soit la durée effective de présence (sauf lorsque ce présentiel était prévu sur une demi-journée en amont).**

RH

Le sujet de la « prime »a été abordé. Deux niveaux ont été choisis par la DGFIP : 1000 € et 330 €. Et bien évidemment, il n'y en aura pas pour tout le monde !!! Ambiance délétère assurée…

Concernant une éventuelle attribution aux responsables de service : interpellé, notre Directeur a répondu qu'il n'excluait pas une attribution de la prime à certains responsables « méritants », alors que d'autres directions locales s'y refusent. M.GAUTIER a tout-de-même tenu à préciser que les cadres supérieurs en Direction seraient exclus du dispositif...

Concernant les reports de congés de 2019 non consommés, l'administration semble vouloir faire un pas et permettre leur placement dans le CET. A confirmer.

Le prorata utilisé pour le vol des jours de congés se fera aux nombres de jours ouvrés sur la période concernée. La Direction planche toujours sur le sujet. Chaque agent doit être averti des régularisations qui auront été opérées sur son compte SIRHIUS. Vigilance !!

CAMPAGNE IR

l'accueil sur rendez-vous reste la règle. La direction a souligné l'efficacité du contre-appel (une trentaine de RDV « physiques » seulement ont été retenus).

MOUVEMENTS LOCAUX

L’application ALOA commence fort : elle ne fonctionne pas depuis ce 4 juin matin… Pratique pour la saisie des vœux ! Pour rappel, nous vous conseillons de ne pas limiter vos demandes de vœux aux seuls postes vacants !

DIVERS

Les apprentis pourront revenir dans les services si les conditions de sécurité sont respectées bien sûr. Les apprentis concernés seront recontactés très prochainement.

Après la réouverture progressive du RIA à la Cité (snack cette semaine et restaurant la semaine prochaine), ce lundi 8 juin, si tout va bien, la restauration collective sur le site d’Orange pourrait être assurée.

Le remboursement des frais de repas spécifique à la crise à hauteur de 17,50 € ne s’appliquera plus pour les détenteurs de tickets restaurant ainsi que pour les sites où la restauration collective et les conventionnements seront de nouveau opérationnelles. Ceci étant, nous avons demandé au Directeur de rappeler aux chefs de service de veiller à valider les demandes de remboursement de ces repas déposées par les agents dans FDD qui sont encore en souffrance ici ou là.

CONCLUSION :

La normalité revient à la DGFIP : plus d’agents présents dans les services, droits grignotés (congés), récompense au mérite (mais pas pour tout le monde !)… Le monde d’après attendra !